## **ORGANISATION MONDIALE**

## **DU COMMERCE**

**WT/MIN(03)/ST/33** 11 septembre 2003

(03-4794)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE Cinquième session Cancún, 10 - 14 septembre 2003 Original: anglais

## **POLOGNE**

<u>Déclaration de S.E. M. Miroslaw Zielinski</u> Vice-Ministre, Ministère de l'économie, du travail et de la politique sociale

La délégation polonaise tient à exprimer sa reconnaissance aux gouvernements et aux peuples des États-Unis et du Mexique pour l'hospitalité qu'ils leur ont offerte. Nous remercions Son Excellence le Président Vicente Fox Quesada pour son engagement personnel en faveur du système commercial multilatéral et du succès de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, ainsi que pour l'appui qu'il leur a apporté. Nous souhaitons également féliciter ici le Comité d'organisation mexicain et le Secrétariat de l'OMC pour l'énorme effort que représente l'organisation d'un tel événement.

La Pologne soutient sans réserve la poursuite du processus de libéralisation et le renforcement du système commercial multilatéral, conformément au mandat de Doha. L'existence d'un système commercial transparent fondé sur les principes de l'OMC a été un facteur de croissance important pour la Pologne durant la période de transformation systémique. La réorientation de l'économie vers le marché et l'ouverture de la Pologne sur l'extérieur ont donné une forte impulsion aux réformes structurelles et permis une croissance rapide et une amélioration de la qualité de la vie dans notre pays. Nous souhaitons élargir encore notre participation au commerce international, attirer des investissements qui bénéficient à la Pologne comme à leur pays d'origine et prendre, ce faisant, une part plus active à la coopération économique internationale. Nous agirons dans le même esprit une fois que nous serons devenus membre de l'Union européenne.

La situation économique et politique mondiale reste difficile et complexe. En ce jour qui marque le second anniversaire des événements tragiques du 11 septembre 2001, nous redisons notre attachement à la sécurité internationale. Le commerce international et le bien-être des nations apportent une contribution précieuse à la coopération internationale et à la bonne entente entre nos pays. Aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable pour nous tous que la Conférence de Cancún soit couronnée de succès.

Ma délégation accueille favorablement le projet de texte ministériel et la lettre de couverture. Le projet présenté renferme de nombreux points susceptibles d'emporter notre adhésion, et quelques autres au sujet desquels nous émettons des objections. Quoi qu'il en soit, la Pologne estime qu'il s'agit là d'une base de départ utile pour nos travaux.

Nous nous félicitons du consensus qui s'est fait jour fin août sur la santé et les ADPIC. La Pologne, solidaire des pays en développement en proie aux pandémies que l'on sait, est d'accord pour renoncer partiellement – et, à terme, totalement – à recourir à cette décision.

S'agissant de la poursuite de la libéralisation du **commerce agricole**, la Pologne est favorable à un traitement distinct de ce secteur, dont elle reconnaît le rôle spécifique qu'il joue dans l'économie. Les considérations autres que d'ordre commercial devraient être prises en compte dans les différents

piliers des négociations, et le caractère sensible du secteur agricole oblige à préserver l'option des sauvegardes spéciales. Nous nous réjouissons de la possibilité de retirer progressivement toutes les formes de soutien des exportations. La Pologne opte pour le droit de tous les Membres de l'OMC à mettre en œuvre et à introduire des instruments de soutien interne relevant des catégories "verte" et "bleue". Nous estimons qu'il est nécessaire aussi de préserver la "clause de paix".

S'agissant de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, la délégation polonaise est favorable à l'idée d'une réduction substantielle des droits de douane et à la suppression des crêtes tarifaires. Nous sommes d'avis que les négociations devraient reposer sur une formule arithmétique ambitieuse, car seule une modalité de ce type permettra d'équilibrer les obligations et avantages de tous les Membres de l'OMC.

La Pologne se prononce pour un approfondissement de la libéralisation du **commerce des services**. Les négociations dans ce domaine devraient reposer sur le principe d'une libéralisation graduelle et prendre en compte les objectifs des politiques nationales ainsi que le stade de développement et la taille des économies de toutes les parties à l'AGCS, tant dans l'approche générale qu'au niveau des différents secteurs.

Nous nous prononçons aussi pour la poursuite des négociations engagées sur le volet **commerce et environnement**, sur le fondement du système commercial multilatéral de l'OMC, d'une part, et des accords écologiques multilatéraux, d'autre part.

La Pologne souhaite que des négociations s'engagent sur les thèmes suivants: **commerce et investissement, commerce et concurrence, transparence des règles de passation des marchés publics** et **facilitation des échanges**, sur la base de modalités qui devront être définies en s'inspirant des grandes lignes proposées aux Annexes D à G du document JOB(03)/150/Rev.1. Le GATT et l'OMC ont été particulièrement efficaces dans l'abaissement des barrières douanières. Aujourd'hui, les obstacles non tarifaires tels que les procédures complexes et les formalités administratives sont devenus, bien souvent, les formes les plus pernicieuses du protectionnisme. Nous sommes convaincus que la facilitation des échanges est un des défis majeurs que l'OMC doit relever aujourd'hui, pour le bien des pays développés comme des pays en développement.

La Pologne se félicite que la Conférence ministérielle de Doha ait donné au nouveau cycle de négociations une dimension "développement" qui permet de prendre en considération les besoins et intérêts des pays en développement, et en premier lieu des moins avancés d'entre eux. La Pologne est favorable aussi au renforcement et à la formulation précise de toutes les décisions qui concernent le **traitement spécial et différencié** dans les Accords de l'OMC, de façon à les rendre plus efficaces et à ne pas compromettre le délicat équilibre qui s'est établi entre les droits et les obligations des Membres à l'issue du Cycle d'Uruguay.

Il conviendrait donc que des concessions et privilèges spéciaux supplémentaires soient accordés en fonction du stade de développement économique et du degré de prospérité des pays bénéficiaires.

La Pologne note avec satisfaction, par ailleurs, que les pays les moins avancés sont eux aussi de plus en plus nombreux à adhérer à l'OMC, ce qui confirme l'importance du système commercial multilatéral. Nous nous félicitons que le Royaume du Népal et le Cambodge rejoignent nos rangs et nous espérons accueillir à l'OMC, le moment venu, des pays comme l'Ukraine et la Fédération de Russie.

La délégation polonaise souhaite affirmer sa détermination à jouer un rôle actif dans cette Conférence et à travailler sur des propositions et des décisions constructives qui auront pour but de consolider encore le système commercial multilatéral au profit de tous les pays représentés ici.

\_\_\_\_